



POST TENEBRAS LUX

ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'un chemin
sur le territoire de la commune de
Vandoeuvres

du 18 mai 1977

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la délibération du Conseil municipal de
Vandoeuvres, du 23 mars 1977;

vu le préavis de la commission cantonale de
nomenclature;

vu le règlement sur la dénomination des ar-
tères et la numérotation des bâtiments du 19 février 1975;

A R R E T E

Il est donné le nom de :

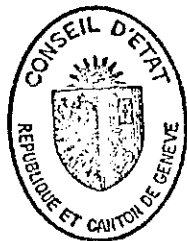
- Chemin de Marchepied (lieu-dit) *CV 57061*
à l'artère partant de la route cantonale de Mon-Idée
(R.C. 55), à Crête et aboutissant au chemin des Princes.

Cette dénomination entrera en vigueur le 1er juillet 1977.

* * *

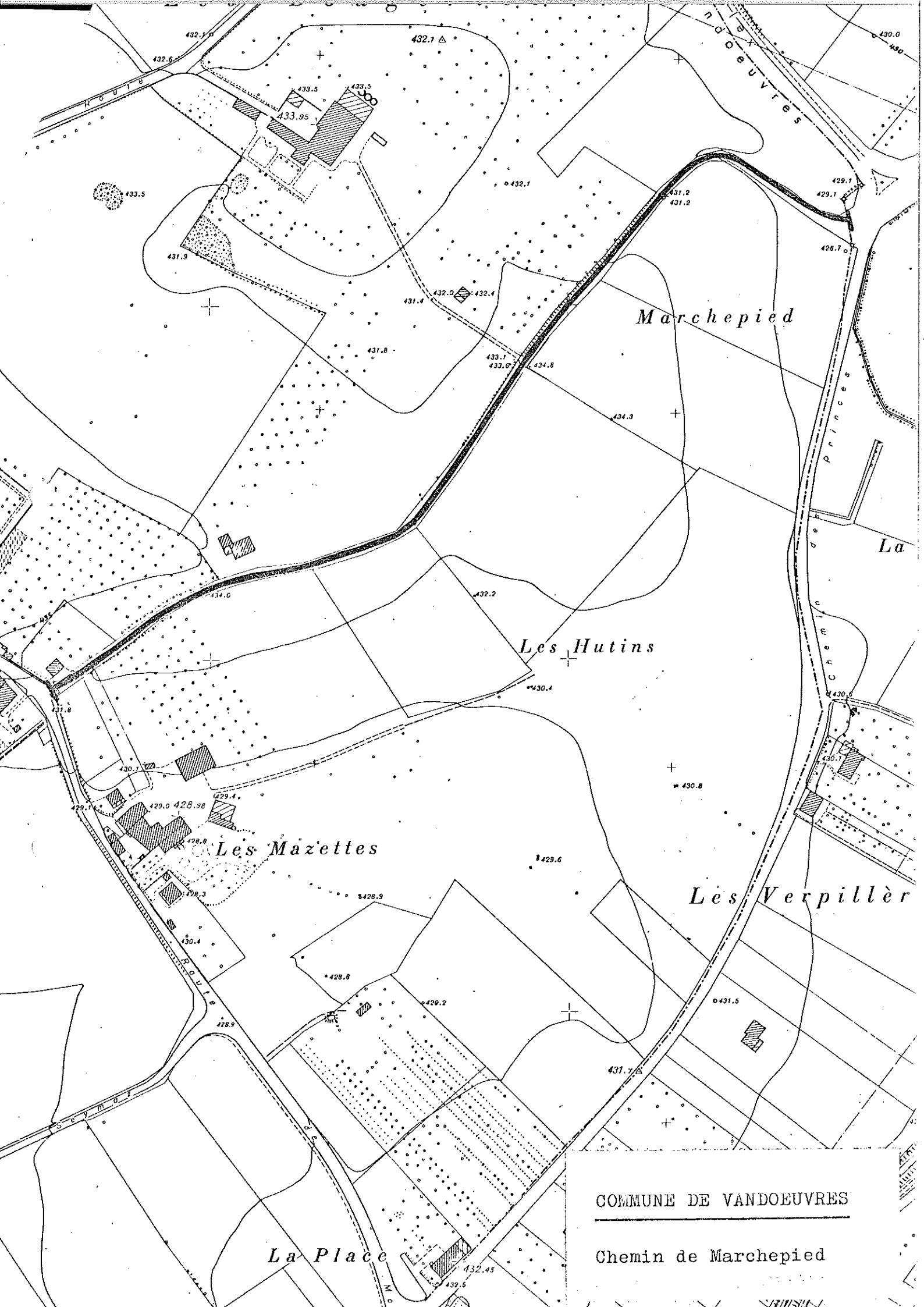
Communiqué à :

Intérieur	7 ex.
Finances	1 ex.
Police	2 ex.
Travaux	2 ex.
BH	1 ex.
Sautier	3 ex.



Certifié conforme,
Le chancelier d'Etat :

J. Halland



COMMUNE DE VANDOEUVRES

Chemin de Marchepied